

**PREFECTURE DE LA REGION
D'ILE DE FRANCE**

A R R E T E N° 91-197

portant inscription des facades et toitures
anciennes de l'immeuble dit des Entrepôts du
Printemps - 69 Bld du Général Leclerc à CLICHY
(Hauts de Seine) sur l'Inventaire Supplémentaire
des Monuments Historiques :

**LE PREFET DE LA REGION
ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

- VU** la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments
historiques notamment l'article 2, modifiée et
complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août
1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les
décrets modifiés du 18 mars 1924 et N° 61.428 du 18
avril 1961 ;
- VU** le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif
aux pouvoirs des commissaires de la République de
région ;
- VU** le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au
classement parmi les Monuments Historiques et à
l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des
monuments historiques ;
- VU** le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant
auprès des Commissaires de la République de région
une commission régionale du patrimoine historique,
archéologique et ethnologique ;
- VU** l'avis de la commission régionale du patrimoine
historique, archéologique et ethnologique de la
Région Ile de France en sa séance du 3 Octobre
1990 ;
- VU** les autres pièces produites et jointes au dossier :

CONSIDERANT que les qualites plastiques, la maitrise du fer et du verre ainsi que le registre decoratif tres precurseur de la partie ancienne des Entrepots du Printemps a CLICHY en rendent desirable la preservation ;

SUR proposition du secretaire general de la prefecture de la region Ile de France ;

A R R E T E

ARTICLE 1er - Sont inscrites sur l inventaire supplementaire des monuments historiques les facades et toitures datant de 1908 environ, et notamment la rotonde, du batiment principal des Entrepôts du Printemps 69 Bld du General Leclerc a CLICHY (Hauts de Seine), situes sur la parcelle n° 69, d'une contenance de 86 a 15 ca, figurant au cadastre, section S, et appartenant a la Société Au Printemps, société anonyme, constituée le 24 mars 1972 par transformation de la société Lagulonie et Cie, ayant son siège social 102 rue de Provence, 75451 PARIS cedex 09 et pour représentant responsable M. Jean-Jacques Delort, 61 rue Caumartin, 75009 Paris, depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publiée au bureau des hypothèques de la situation des immeubles inscrits et au recueil des actes administratifs de la prefecture de la région Ile de France.

ARTICLE 3 - Il sera notifié au préfet des HAUTS DE SEINE, au maire de CLICHY et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son execution.

PARIS, LE 6 FEV. 1991

Pour le Préfet de la Région
d'Ile de France, Préfet de Paris
et, par délégation
Le Chef du Bureau du Cabinet
et des Affaires Régionales

Francine ALBERT

Pour le Préfet de la Région
d'Ile de France, Préfet de Paris,
et, par délégation, le Préfet,
Secrétaire Général,

Bruno FONTENAIST